



LIGUE OUEST

994/05/IA

Agrément n°04 355 123  
du ministère de la Jeunesse et des  
Sports

N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

**3<sup>e</sup> CHAMPIONNAT DE LA LIGUE OUEST**  
**de TIR LONGUE DISTANCE**  
**Samedi 20 avril 2019 à GUER-COËTQUIDAN (Morbihan)**

**Annexe 1** : Déroulement des épreuves

**Annexe 2** : Règlement des épreuves de tir

**Annexe 3** : Plan de situation

## **1. GÉNÉRALITÉS**

La ligue Ouest avec le soutien de l'Association sportive et artistiques des Écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan (ASAEC) organise le 3<sup>ème</sup> championnat de ligue de Tir Longue Distance (TLD) le samedi 20 avril 2019 à GUER-COËTQUIDAN (56).

## **2. ORGANISATION TECHNIQUE**

### **a) Club organisateur :**

ASAEC section tir.

Responsable : M. DELPIERRE Alain - 06 63 39 16 44

### **b) Règlement :**

L'épreuve est organisée conformément au règlement particulier du championnat de tir longue distance cité en référence et établi en 2017.

Les nouvelles dispositions ISSF FFTIR relatives à la tenue des athlètes, **qui doit être exclusivement sportive** avec si possible des marquages spécifiques au club et le règlement FFTir actuel concernant le contrôle des armes et le drapeau de sécurité seront rigoureusement appliquées.

### **Contrôle des documents :**

Les participants doivent présenter la licence de la FCD, saison 2018 / 2019 ainsi que la licence de la FFTir de la saison 2018 / 2019 **revêtue au verso du cachet et signature du médecin.**

***En cas de non présentation de celles-ci, la participation au championnat est refusée et ne donne droit à aucun remboursement des frais d'inscription.***

*Il n'y a pas de date butoir pour prendre une licence FCD pour les civils extérieurs à la défense (modification de la FCD pour la saison 2018-2019). Un duplicata peut être imprimé directement par le club dans son espace « SYGELIC ».*

**c) Moyens à charge des compétiteurs :**

Chaque compétiteur disposera de son arme, de ses munitions, de son tapis de sol et de sa protection auditive et oculaire de tir. Aucun télescope ou autre dispositif de pointage des impacts ne sera fourni par l'organisation.

**d) Déroulement de l'épreuve :**

Il est précisé en annexe 1.

- **Samedi 20 avril 2019**

Accueil des compétiteurs à **8h00 précise, 10 h00 et 13h00** à l'entrée du camp des écoles au niveau des statues (entrée par Beignon). Les participants non présents à ces horaires ne pourront plus accéder au champ de tir et ne pourront pas participer à la compétition.

**e) Compétitions distinctes :**

- **1<sup>ère</sup> discipline** : Tir aux armes de type AR 15 et dérivés à 300 m.
- **2<sup>ème</sup> discipline officielle** : Tir aux armes réglementaires à 400 m.
- **3<sup>ème</sup> discipline** : Tir longue distance sur cible réduite à 400 m.

**f) Récompenses :**

- une coupe aux trois premiers de chaque catégorie ;
- une coupe au premier club sur l'ensemble des trois catégories.

### **3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES**

**a) Transport :**

Le transport est à la charge des clubs participants.

**L'ASAEC mettra à la disposition des compétiteurs deux véhicules 9 places pour un transport rapide aux cibles.**

**b) Restauration :**

Chaque compétiteur amènera son repas personnel pour le 20 avril midi. Aucun repas ne pourra être pris en dehors du champ de tir.

Des tables et chaises seront mises à disposition des tireurs.

**c) Santé :**

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD (titre II) et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais inférieurs (ou au plus égaux) à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique.

Ce soutien santé doit répondre aux conditions préconisées par :

- la réglementation de la fédération délégataire ;

- la réglementation de droit public ;
- l'autorité d'accueil ;
- le dirigeant de la ligue et/ou du club responsable de l'événement sportif ou par le conseiller technique sportif, en fonction des possibilités locales et institutionnelles.

En cas d'incident, comme lors des compétitions de la FFTir il sera fait appel au dispositif de secours civil (Pompiers ou SAMU).

La section tir de l'ASAEC mettra à disposition une trousse de premiers secours et un défibrillateur.

#### **4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES**

##### **a) Inscriptions :**

Les inscriptions se font exclusivement via l'espace SYGEMA avant le **lundi 15 avril 2019, terme de rigueur.**

Les clubs utiliseront cette nouvelle application. Pour cela, ils doivent prendre contact avec le secrétariat de leur club.

La ligue Ouest fera parvenir à l'issue des inscriptions sur SYGEMA le listing des compétiteurs au responsable de la section tir.

##### **b) Engagements :**

Droits d'inscription : 15 € par compétiteur pour la compétition quel que soit le nombre d'épreuves tirées.

**Attention** : L'inscription se faisant par SYGEMA, les clubs ne devront pas faire parvenir les chèques de participation à l'ASAEC.

**Une facture correspondant à l'ensemble des droits d'inscription sera envoyée aux clubs par le trésorier de la ligue.**

**Le trésorier de la ligue Ouest** fera parvenir à la section tir de l'ASAEC les droits d'inscription.

##### **c) Accompagnateurs non officiels (non tireurs) :**

Les accompagnateurs non licenciés à la FCD ne sont pas admis sur le site.

##### **d) Assurance :**

Cette manifestation est couverte par les conditions du contrat responsabilité civile, défense pénale et recours ainsi que par le contrat d'assurance automobile souscrit par la FCD auprès de la GMF **si les véhicules sont inscrits sur le registre de sortie de véhicules du club d'appartenance avant le départ** ainsi que par l'agrément de la Fédération française de tir (FFTir).

##### **e) Droit à l'image :**

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la rencontre de tir et sur lesquelles il pourrait apparaître, à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

##### **f) Résultats :**

La section tir de l'ASAEC fera parvenir les différents résultats de la compétition au secrétariat de la ligue de Ouest.

## **6. DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Dans le cadre de la charte du développement durable de la FCD l'objectif est de développer les « bonnes pratiques » d'où l'obligation de :

- favoriser l'utilisation des transports collectifs et les modes de déplacement ou le covoiturage ;
- lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- nettoyer et rendre propres les sites en organisant la collecte des déchets ;
- promouvoir une gestion moderne et nouvelle des déchets produits.

**Gérard HAUSE**

Vice-président de la ligue Ouest de la FCD  
En charge du pôle activités



Destinataires (par courriel) :

- Président de la ligue Ouest ;
- Comité directeur de la ligue Ouest ;
- Présidents des clubs LO/FCD ;
- Monsieur DELPIERRE Alain.

## ANNEXE 1 - DÉROULEMENT

### CHAMPIONNAT de TIR LONGUE DISTANCE de la LIGUE OUEST de la FÉDÉRATION des CLUBS de la DÉFENSE Le samedi 20 avril 2019 à GUER-COETQUIDAN (56)

**Samedi 20 avril 2019**

- 08h00 précise accueil des compétiteurs pour le tir 300 m à l'entrée du camp par BEIGNON (56), au niveau des statues.
- 10h00 précise accueil des compétiteurs pour les tirs 400 m TAR au même endroit.
- 13h00 précise accueil des compétiteurs pour les tirs 400 m. au même endroit

Contrôles administratifs à l'arrivée sur le site.

#### **Séries 300 m**

- 1<sup>ère</sup> série de match 300 m de 09h00 à 10h00.

#### **Séries 400 m TAR**

- 2<sup>ème</sup> série de match 400 m TAR de 11h00 à 12h00.
- Déjeuner au baraquement de C 10 de 12h00 à 13h00.

#### **Séries 400 m**

- 3<sup>ème</sup> série de match 400 m de 14h00 à 15h00.
- Proclamation des résultats, remise des récompenses et vin d'honneur au baraquement du C10.

**ANNEXE 2 - RÈGLEMENT DES ÉPREUVES DE TIR**

**CHAMPIONNAT de TIR LONGUE DISTANCE  
de la LIGUE OUEST de la FÉDÉRATION des CLUBS de la DÉFENSE  
Le samedi 20 avril 2019 à GUER-COETQUIDAN (56)**

**Tir aux armes de type AR 15 et dérivés  
Distance 300 m**

Armes de calibre maximum 223 rem ou 5,56 otan et assimilés.

Tous types d'optique d'un grossissement maximum x6.

Appui avant uniquement autorisé.

Distance : 300 m.

Cibles : c200 visuel plein.

Essais libres en 15 min.

Visualisation des résultats et rebouchage.

5 cartouches d'essai en 5 min.

Visualisation des résultats, les impacts ne seront pas bouchés.

10 cartouches de match en 10 min.

A l'issue des 15 coups, les 10 meilleurs tirs seront retenus.

**Tir aux armes réglementaires  
Distance 400 m**

Armes de calibre maximum 308 win ou 7,62 otan et assimilés.

Armes strictement réglementaires, sans aide à la visée (lunette, dioptre, visée national match...).

Appui avant sur sac (sac à dos, sac de tir) et sans appui arrière.

Distance 400 m.

Cibles : c200 visuel plein.

5 cartouches d'essai en 5 min.

Visualisation des résultats et rebouchage.

5 cartouches d'essai en 5 min.

Visualisation des résultats, les impacts ne seront pas bouchés.

10 cartouches de match en 10 min.

A l'issue des 15 coups, les 10 meilleurs tirs seront retenus.

<p><b>Catégorie tir longue distance</b> <b>Distance 400 m</b></p>
---

Armes de calibre maximum 308 ou 7,62 otan avec lunettes tout grossissement.

Appui avant et arrière autorisés.

Distance 400 m.

Cibles : c50 visuel plein.

Essais libres en 15 min.

Visualisation des résultats et rebouchage.

5 cartouches d'essai en 5 min.

Visualisation des résultats, les impacts ne seront pas bouchés.

10 cartouches de match en 10 min.

A l'issue des 15 coups, les 10 meilleurs tirs seront retenus.

ANNEXE 3 : PLAN SITUATION

Accès par D124 axe Beignon - Ploërmel  
Entrée camp de Coëtquidan par les statues





